FPCI FOOD INVEST

Fonds Professionnel de Capital Investissement

Au sens des articles L. 214-159 et suivants du Code monétaire et financier (CMF)

Société de gestion



Partenaire stratégique





Avertissement

La Société de Gestion de portefeuille Elevation Capital Partners (la « Société de Gestion ») attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 11 septembre 2020 et que le Fonds est également autorisé à la commercialisation auprès de clients professionnels au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Belgique depuis le 23 septembre 2020.

Le Fonds sera également commercialisé en Suisse conformément aux règles applicables localement.

Le FPCI Food Invest, fonds professionnel de capital investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF, est constitué à l'initiative de la « Société de Gestion ».

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés.

L'investissement dans le FPCI Food Invest est strictement réservé à la catégorie des investisseurs avertis répondant aux conditions de l'article 423-49 du Règlement général de l'AMF.

Les points clés

Le FPCI Food Invest: un fonds de capital investissement spécialisé sur le secteur du Food & Beverage

1. Investir au capital de sociétés non cotées

Le FPCI Food Invest est un fonds de capital investissement dont la stratégie privilégiera des investissements essentiellement en titres de capital émis par des sociétés non cotées, principalement françaises voire européennes (Suisse compris), et présentant selon la Société de Gestion un fort potentiel de développement en vue de réaliser une plus-value lors de leur cession. L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les Porteurs de Parts d'une rentabilité annuelle nette de douze pour cent (12 %) sur les capitaux investis (hors carried interest), en intervenant dans ces opérations. Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour sur investissement envisagé et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif de rendement pourra être une perte en capital (cf. profil de risques en page 13).

2. Une stratégie d'investissement ciblée sur le secteur du Food & Beverage

Le FPCI Food Invest privilégiera des investissements en capital-développement et capital-croissance. Il investira dans des sociétés ayant une activité dans le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons (« Food & Beverage ») qui compte un certain nombre de sous-secteurs parmi lesquels : la restauration, la distribution et l'e-commerce, la production alimentaire et de boissons, le B2B, la Food Tech, etc.

Le FPCI Food Invest pourra notamment investir dans le domaine de la restauration, et par exemple dans des entreprises du domaine du « Fast Casual », à savoir des établissements ou chaînes de restauration dont le positionnement de marché repose sur des produits de qualité (diététique, bio, écologiquement responsable, végan, végétarien), le rapport qualité prix, l'expérience consommateur et l'utilisation de leviers digitaux (applications, livraison, réseaux sociaux, programmes de fidélité), ou de nouveaux concepts de restauration adossés à des lieux d'affluence ou emblématiques (food court, hôtellerie lifestyle, etc.).

Le FPCI Food Invest pourra investir également dans des sociétés qui améliorent du point de vue des critères ESG (environnemental, social et de gouvernance), le secteur de la restauration (logistique, packaging, consommation énergétique, circuits courts, inclusion, etc.).

Un partenariat avec un expert du secteur du Food & Beverage

Afin de gérer le Fonds au mieux des intérêts des Porteurs de Parts, la Société de Gestion a conclu un contrat de partenariat stratégique avec FoodXpert, un expert du secteur du Food & Beverage, qui s'engage à investir 700 000 euros dans le Fonds.

Ce partenariat stratégique permet à la Société de Gestion, d'une part, d'augmenter son panel d'opportunités d'investissement, d'approfondir ses analyses sur les potentiels de développement de ces opportunités, et d'autre part, de s'appuyer sur un expert du Food & Beverage dans le suivi et l'accompagnement de ces cibles.

Bénéficier du dispositif de l'apport-cession lors de la cession de votre entreprise

Le Fonds est éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du CGI permettant (sous certaines conditions), en cas de cession des parts/actions d'une entreprise par une société holding, de bénéficier au travers d'un réinvestissement dans le Fonds (remploi des produits de cession) d'un report d'imposition de la plus-value résultant de la cession de ces titres (cf. note fiscale).

4. Bénéficier d'une fiscalité optimisée

L'investissement dans le FPCI Food Invest permet de profiter d'une exonération d'imposition des produits et des plus-values de cession des parts (IR pour les personnes physiques⁽¹⁾) et d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) du Régime des plus-values long terme pour les personnes morales⁽²⁾, sous réserve du respect de certaines conditions (cf. note fiscale).

⁽¹⁾ Le produit et la plus-value de cession des parts restent toutefois assujettis aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription.

⁽²⁾ Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartition d'actifs du Fonds et des produits de cession des parts du Fonds.





Souscription 100% digitale

Investissement minimum: 100 000 euros⁽¹⁾

(sauf cas dérogatoire à 30 000 €)

Permet un réinvestissement éligible au dispositif de l'apport-cession (article 150-0 B Ter du CGI).

Capital investissement

· Titres de capital de sociétés non cotées

Sous-jacents

· Food & Beverage

Montant cible

· 30 m€ (+/- 15 participations)

Durée du fonds

- 7 ans
- Prorogeable 2 x 1 an

Engagement de FoodXpert

• 700 k euros

Fiscalité

- Personnes physiques: exonération de l'imposition sur la plus-value⁽²⁾
- Personnes morales: taux d'IS réduit (0% ou 15%) du Régime des plus-values long terme⁽³⁾
- Eligible au dispositif Apport-cession

Estimation de rendement

- 12% annuel net de frais des montants investis (hors carried interest)
- (1) Voir la définition des investisseurs qualifiés dans le règlement du Fonds.
- (2) Le produit et les plus-values de cession des parts restent toutefois assujettis aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription.
- (3) Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartition d'actifs du Fonds et des produits de cession des parts du Fonds.

Un secteur en pleine mutation



Emergence de nouveaux concepts de restauration (« Fast casual ») *



Demande croissante de transparence et de traçabilité des produits



Développement des cycles d'approvisionnement courts



Essor des régimes spécifiques (bio, glutenfree, vegan, sugar-free, etc.)



Emergence de marques fortes grâce aux canaux de commercialisation digitaux



Développement de la foodtech



Recherche par les consommateurs d'un meilleur rapport qualité-prix



Nouveaux enjeux logistiques (immédiateté, livraisons)

Des secteurs cibles diversifiés

Le FPCI Food Invest a vocation à investir dans des secteurs d'activité habituellement peu adressés par le capital investissement, connaissant une mutation forte des usages et offrant un fort potentiel de croissance.

Restauration (Fast Casual, Chaînes de pâtisserie, Food Court, Restauration hôtellerie lifestyle)

On assiste à l'émergence de lieux de destination (lieux-dits, hôtels lifestyle, Food Court) et de chaînes de restauration innovantes, où l'expérience client autour de l'ambiance, de la décoration, ainsi que la recherche de plus grande qualité de nourriture (bio, végétarien, vegan, etc.), à des prix plus faibles, priment. Les usages changent avec la possibilité de consommation sur place, à emporter ou en livraison, et un recours croissant aux outils digitaux (animations marketing, apps, programmes de fidélités, réseaux sociaux, etc.).

Distribution et e-commerce

La demande croissante de qualité et de traçabilité des produits, de recherche de circuits courts, d'exigence de responsabilité de la part du consommateur, et de minimisation des déchets, se traduisent par une forte croissance de l'e-commerce alimentaire, des supermarchés bio, et des logisticiens spécialisés en F&B. L'achat en ligne alimentaire ou de boissons rentre dans les mœurs et les acteurs se spécialisent en gestion digitale, en analyse de données et en logistique automatisée.



^{*} Concept de restauration sain, rapide et décontracté



La production alimentaire et de boissons

Les changements d'usage des consommateurs ont entraîné des mutations importantes au sein de la production alimentaire avec le renforcement de la part du bio et l'importance apportée à la qualité des produits et à leur traçabilité tout en essayant d'en limiter l'impact écologique associé. On assiste également à une croissance importante de la production de viande végétale et plus généralement de produits vegans.

Le secteur des boissons suit la même tendance avec un accent mis sur le bio et la qualité des matières premières. La production poursuit ainsi sa transformation pour proposer des boissons plus saines voire détoxifiantes, sans additifs ou sucres ajoutés. Côté boissons alcoolisées, la montée en puissance de la mixologie incite la production à s'adapter tout en optimisant le processus (cocktails ou jus pré-mixés, etc.).

Le B2B

Autour des sociétés du secteur du Food & Beverage, opèrent des sociétés dont l'offre est essentielle pour le fonctionnement quotidien et opérationnel de ces premières : équipements techniques de cuisine et de service, packaging pour la vente à emporter ou la livraison, packs sanitaires (gel hydro-alcoolique, gants, masques...). Cela constitue un poste important et récurrent

de dépenses avec une problématique de coûts et une dimension écologique. Plus récemment, nous avons également assisté à l'émergence de services plus novateurs et collaboratifs avec le principe de cloud kitchen ou de co-cooking.

La Food Tech

La technologie est également un facteur clé de succès dans le secteur du Food & Beverage et permet d'atteindre toujours plus de clients tout en optimisant les délais et les coûts. Des outils tels que des logiciels de caisse digitaux, de réservation ou permettant le click and collect et les livraisons sont indispensables dans le développement commercial des sociétés du secteur. L'innovation dans ce domaine est indispensable afin de répondre au mieux aux nouvelles habitudes de consommation des clients (croissance de la vente à emporter et de la livraison).



Il est rappelé que, suivant sa stratégie d'investissement, le FPCI Food Invest a vocation, à titre accessoire, à accompagner des entrepreneurs du monde du Food & Beverage en situations spéciales qui présentent un modèle économique sain et traversent une difficulté passagère liée à la conjoncture ou à une phase transitoire de leur développement.

Le Groupe Inter Invest

Un partenaire historique des PME

Depuis 1991, le groupe Inter Invest, composé de plus de 140 professionnels, est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissements innovantes. Inter Invest est un acteur reconnu du financement des PME françaises.



31 ans

d'expérience dans le financement des entreprises

+1.9 Mds€

d'actifs financés sous gestion

+920 partenaires

distributeurs font confiance au Groupe Inter Invest

Elevation Capital Partners : la création de valeur pour ambition

Elevation Capital Partners est la société de gestion de portefeuille du Groupe Inter Invest agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000006, spécialisée dans des opérations de capital croissance et capital développement de PME françaises. Elevation Capital Partners sélectionne des sociétés aux fondamentaux solides dirigées par des entrepreneurs ambitieux, ayant fait la preuve de leur modèle et évoluant sur les segments de marché de l'innovation, du Food & Beverage et de l'immobilier. Animée par la ferme volonté de faire croître les entreprises des portefeuilles qu'elle gère et de les conduire au succès, Elevation Capital Partners s'affirme comme un partenaire à long terme des entrepreneurs auprès desquels elle s'engage.

+200M€

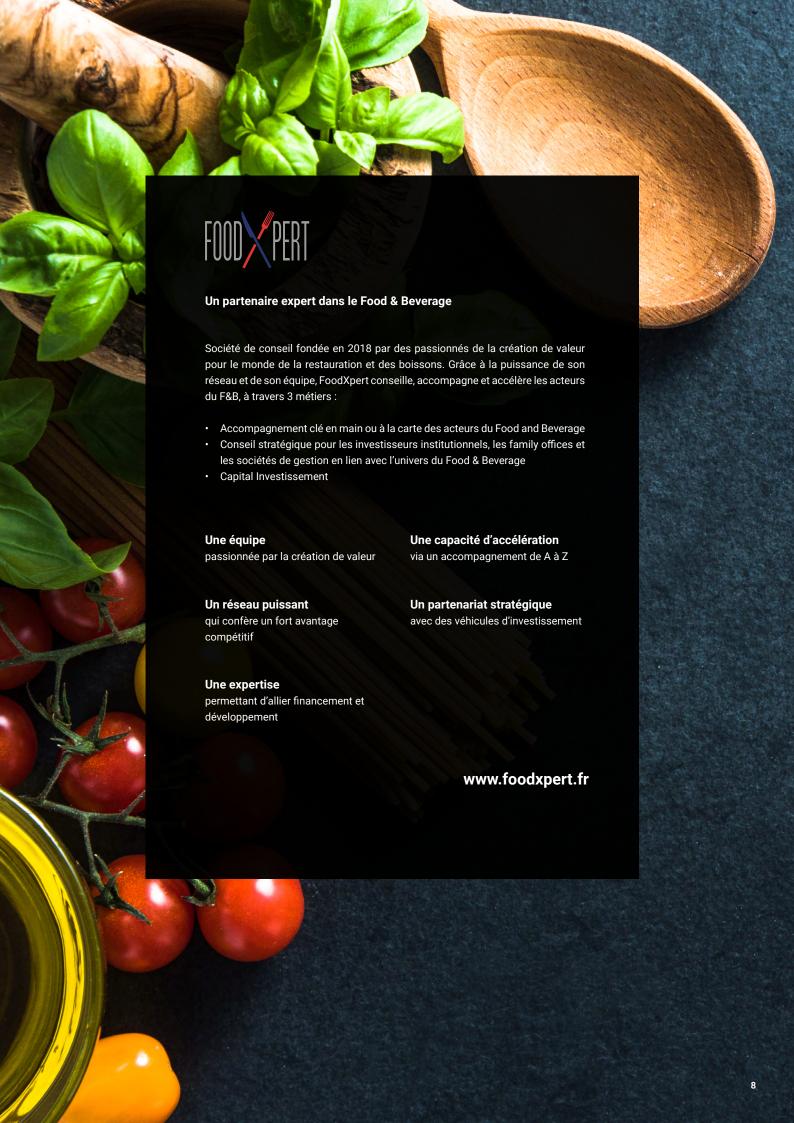
sous gestion

92

participations

5 FPCI

et 10 autres fonds gérés



Stratégie d'investissement

Les gérants d'Elevation Capital Partners s'appuient sur leur savoir-faire en matière de capital investissement, leurs convictions ainsi que sur le partenariat avec FoodXpert dans le secteur du Food & Beverage.

Un fonds investi majoritairement dans un portefeuille d'actions ou actions de préférence

Elevation Capital Partners se distingue par une culture forte et authentique de l'entrepreneuriat, une politique d'investissement rigoureuse et une implication réelle dans un portefeuille concentré de sociétés. Le FPCI Food Invest a ainsi vocation à financer une sélection de PME établies au « business model » déjà éprouvé, dans le but de soutenir des projets créateurs de valeur pour le dirigeant et l'investisseur.

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de Participations composé principalement (et qui devrait être supérieur à 75%) de titres de capital (actions, actions de préférence, etc.) et à titre accessoire de titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions, etc.) ou d'investissement réalisés sous forme d'avances en compte courant ou obligations émis par des sociétés non cotées, principalement françaises voire européennes, actives dans le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons, et présentant selon la Société de Gestion un potentiel de développement en vue de réaliser une plus-value lors de leur cession sans que ne puisse être exclu un risque de perte en capital (cf. profil de risque en page 13).

label **Relance**

Lancé par le gouvernement le 19 octobre 2020, il reconnait les fonds d'investissement soutenant les entreprises françaises et en particulier les PME et ETI. Ce label⁽³⁾ vise à aider les particuliers à orienter leur épargne vers les fonds d'investissement dont la vocation est d'accompagner des PME et ETI françaises dans leur développement et de contribuer ainsi activement à la relance de l'économie. Les critères à respecter pour bénéficier de ce label sont :

- Investir une partie significative de leur actif dans des entreprises françaises (fonds propres ou quasi-fonds propres), dont des PME et FTI
- Respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) qui doivent guider la politique d'investissement et d'engagement actionnarial.
- Réaliser un reporting semestriel attestant du respect de la charte et valorisant la contribution de l'épargne financière au dynamisme de l'économie et des territoires.

Le suivi du respect par les fonds labellisés de la bonne application de la Charte du label sera assuré par la direction générale du Trésor.

(1) TRI annuel net de frais (hors carried interest). Ce TRI cible ne constitue pas un engagement de la société de gestion.

CQ L'attention de l'investisseur potentiel est attirée sur le fait que les rachats sont bloqués pendant la durée de vie du Fonds éventuellement prorogée.

(3) Le Label Relance vise à guider les investisseurs mais n'offre pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers du fonds.

Taille cible du Fonds
30 M€

12%

Des montants investis

Horizon / période de blocage (2)

7 ans

Prorogeable 2 fois 1 an

Fonds sectoriel sur le Food
& Beverage : restauration,

& Beverage: restauration, distribution et e-commerce, production alimentaire et de boissons, B2B, Food Tech

Principalement en France, Europe (y compris la Suisse)

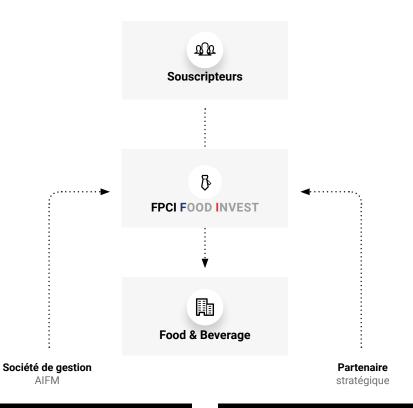
Sociétés non cotées dont le CA sera inférieur à 30M€ - cœur de cible entre 1M€ et 20M€.

Accompagnement au développement et à l'accélération

 \mathfrak{W}

Actions
Participations minoritaires

Modalités d'investissement du FPCI





- Gestion du Fonds
- Recherche et analyse des opportunités d'investissement
- Décision d'investissement après avoir reçu l'avis du Comité Stratégique du Fonds
- Suivi des sociétés du portefeuille du Fonds
- Décision de désinvestissement et identification d'opportunité de cession après avoir reçu l'avis du Comité Stratégique

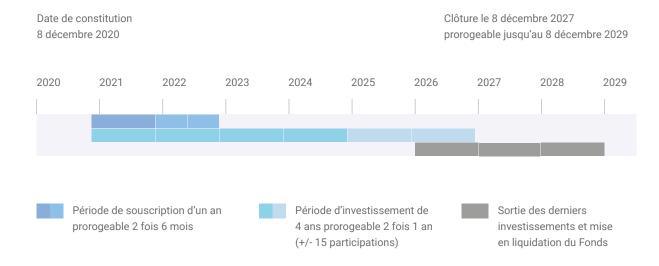


- Engagement de 700 k€ dans le Fonds
- Expertise sectorielle « Food & Beverage »
- Contribution au sourcing d'opportunités d'investissement
- Participation à la veille de marché et concurrentielle ainsi qu'aux analyses des opportunités d'investissement
- Participation au Comité stratégique⁽¹⁾
- · Assistance au suivi des sociétés du portefeuille
- Identification et évaluation d'opportunités de cession

⁽¹⁾ Le Comité Stratégique du Fonds émet un avis sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement.

Calendrier prévisionnel

Un fonds de 7 ans prorogeable 2 fois 1 an soit jusqu'au 8 décembre 2029. Les demandes de rachat sont bloquées pendant la durée de vie du Fonds.





Profil des principaux risques du Fonds

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le Fonds. Les principaux facteurs de risques sont exposés ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive ni exclusive d'autres risques qui n'ont pas été identifiés à la date du présent document.

1. Risque de perte en capital

L'objet du Fonds consiste à réaliser des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des Sociétés du Portefeuille. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des Sociétés du Portefeuille. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le Fonds.

2. Risque lié au secteur du Food & Beverage

Le Fonds a pour objet d'investir dans le secteur d'activité de la restauration. Il est donc sujet au retournement de cycle que pourrait connaître ce secteur d'activité.

3. Risque lié à la crise sanitaire

Par ailleurs, ce secteur a été particulièrement impacté par la crise du COVID 19 et pourrait à l'avenir à nouveau être défavorablement impacté par toute crise sanitaire du même type empêchant les Sociétés du Portefeuille de mener leur activité dans des conditions normales et par conséquent de réaliser leurs objectifs de développement.

4. Risque de faible liquidité

Les investissements dans des sociétés non cotées peuvent s'avérer difficiles à réaliser. À la liquidation du Fonds, ces investissements peuvent être distribués en nature de sorte que les investisseurs peuvent dès lors devenir des actionnaires minoritaires de plusieurs sociétés non cotées.

5. Risque lié au blocage des rachats

Le rachat des Parts par le Fonds est bloqué pendant la durée de vie du Fonds éventuellement prorogée par conséquent les porteurs de Parts pourraient ne pas être en mesure de liquider leur investissement avant la fin de la durée de vie du Fonds.

6. Risque lié à la l'incessibilité des parts du Fonds

Les Parts du Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu'un tel marché se développe. Les investisseurs doivent avoir la capacité financière et être disposés à accepter les risques ainsi que le manque de liquidité associé à un investissement dans le Fonds.

Les autres risques identifiés par la Société de Gestion figurent dans l'annexe 1 du Règlement du Fonds.



Caractéristiques générales

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)		
Partenaire stratégique	FoodXpert		
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)		
Date de constitution	8 décembre 2020		
Durée de vie du fonds	7 ans, prorogeable deux fois un an		
Montant cible	30 M€		
Engagement de FoodXpert	700 k€		
Effet de levier	Aucun		
Valorisation	Trimestrielle		
Catégories de parts ⁽¹⁾	Parts A Code ISIN: FR0013533106 • Souscription minimum 30 k€ • Libération immédiate • Frais de gestion: 2,50%/an Parts éligibles à l'apport-cession Part A1 Code ISIN: FR0013533114 • Souscription minimum de 30 k€ • Frais de gestion: 2,50%/an	Parts B Code ISIN: FR0013533122 • Souscription minimum 1 M€ Libération progressive sans condition de durée • Frais de gestion: 1,85%/an Part B1 Code ISIN: FR0013533130 • Souscription minimum de 1 M€ • Frais de gestion: 1,85%/an	
	Code ISIN : FR0013533148 • destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert	Code ISIN : FR0013533155 • réservées à l'engagement de FoodXpert	
Période de souscription	 destinées aux équipes de la société de gestion et 	 réservées à l'engagement de FoodXpert 	
Période de souscription Prime de souscription (pour les parts A,A1, B et B1)	 destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, prorog 1,5% fixe au-delà de la période 	 réservées à l'engagement de FoodXpert 	
Prime de souscription (pour les parts A,A1, B	 destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, prorog 1,5% fixe au-delà de la période 	réservées à l'engagement de FoodXpert geable deux fois six mois e initiale de souscription et jusqu'à la fin de la période de souscription	
Prime de souscription (pour les parts A,A1, B et B1)	 destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, prorog 1,5% fixe au-delà de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à l 	réservées à l'engagement de FoodXpert geable deux fois six mois e initiale de souscription et jusqu'à la fin de la période de souscription ope (y compris la Suisse)	
Prime de souscription (pour les parts A,A1, B et B1) Zones géographiques	 destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, prorogent 1,5% fixe au-delà de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à la Principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 	réservées à l'engagement de FoodXpert geable deux fois six mois e initiale de souscription et jusqu'à la fin de la période de souscription ope (y compris la Suisse)	
Prime de souscription (pour les parts A,A1, B et B1) Zones géographiques Carried interest Objectif de rendement	destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, proroge 1,5% fixe au-delà de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à le Principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le la société de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le la société de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants investis par le principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du montants en Euro 20% au-delà de 135% du montants en Euro 20% au-delà de 135% du m	• réservées à l'engagement de FoodXpert geable deux fois six mois e initiale de souscription et jusqu'à la fin de la période de souscription ope (y compris la Suisse) atant appelé (avec catch up) le Fonds nets de frais (hors carried	
Prime de souscription (pour les parts A,A1, B et B1) Zones géographiques Carried interest Objectif de rendement annuel (non garanti)	destinées aux équipes de la société de gestion et de FoodXpert Période initiale d'un an, proroge 1,5% fixe au-delà de la période 18 mois puis 2,25% fixe jusqu'à le Principalement en France, Euro 20% au-delà de 135% du mon 12% des montants investis par linterest)	• réservées à l'engagement de FoodXpert geable deux fois six mois e initiale de souscription et jusqu'à la fin de la période de souscription ope (y compris la Suisse) atant appelé (avec catch up) le Fonds nets de frais (hors carried	



Fiscalité du fonds Un fonds éligible au Les parts du fonds bénéficient d'une fiscalité dispositif apport-cession attractive Le FPCI Food Invest est un produit financier conçu en réponse à l'évolution récente de · Exonération de l'imposition sur la plus-value la législation rendant les fonds de capital pour les personnes physiques⁽¹⁾ (article 163 investissement éligibles au dispositif dit de quinquies B du CGI) l'apport cession. · Taux d'IS réduit (0% ou 15%) du Régime des plus-values long terme pour les personnes Certaines classes de parts du Fonds (A1 ou B1 morales⁽²⁾ (art. 219, I, a sexies-2 du CGI). en principe) pourront en effet, sous certaines

conditions, être souscrites en remploi des produits de cession de titres de sociétés

apportés à votre holding en vue de vous

permettre de bénéficier du report d'imposition

de la plus-value visé à l'article 150-0 B ter du

Une note fiscale décrit plus précisément la fiscalité applicable au Fonds, à la distribution des produits et des plus-values de cession des parts du Fonds ainsi que le mécanisme de l'apport cession. Cette note fiscale vous est communiquée sur demande à titre purement indicatif et ne doit pas être considérée comme un conseil fiscal. Votre fiscalité dépendant de votre situation personnelle, il vous est recommandé de vous rapprocher de votre conseil fiscal habituel avant toute souscription dans le Fonds.

- (1) Les personnes physiques restent toutefois redevables des prélèvements sociaux applicables. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5ºme année suivant celle de la souscription (« Délai de Conservation »). L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que ces dispositifs fiscaux sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la date d'agrément du fonds.
- (2) Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartition d'actifs du Fonds et des produits de cession des parts du Fonds.

Frais

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : durée de vie du Fonds prorogations incluses soit 9 ans

	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)(1)	
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur max.	Dont TFAM distributeur max.
Droits d'entrée et de sortie	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,79% (part A/A1) 2,14% (part B/B1)	1,50% (part A/A1) 0,85% (part B/B1)
Frais de constitution	0,26%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents	0,25%	0%
Frais de gestion indirects	0,05%	0%
TOTAL	3,91% (Parts A/A1) 3,26% (Parts B/B1) = valeur du TFAM-GD max.	2,06% (Parts A/A1) 1,41% (Parts B/B1) = valeur du TFAM-D max.



⁽¹⁾ Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC (ou nets de taxes lorsque la TVA n'est pas applicable). Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 26 à 28 du règlement du Fonds disponible sur demande adressée à la Société de Gestion ou à Inter Invest SA.





Pour toute demande d'information sur l'offre, contacter :

FPCI FOOD INVEST

01 56 62 00 55

capital-investissement@inter-invest.fr

www.inter-invest.fr



01 44 07 50 03

contact@foodxpert.net

www.foodxpert.fr

Document non contractuel édité en janvier 2022 et actualisé en septembre 2022. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés à destination de l'investisseur (« DICI ») visé par l'AMF. Le DICI sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DICI et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

